Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 3

Artikel: Algérie 1963
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683143

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALGÉRIE 1963

Conformément à son programme, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a mis officiellement fin à ses opérations de secours en Algérie à fin mars 1963. Cette seconde et ultime phase de l'action d'entraide, la plus longue que la Ligue aura menée sur le plan international, a débuté il y a près d'un an, lorsque la signature des accords d'Evian permit d'envisager le rapatriement des quelque 180 000 réfugiés algériens ayant trouvé asile en Tunisie et au Maroc.

Les opérations de rapatriement achevées, et terminée aussi l'évacuation des centres de regroupement, l'on dénombrait, pour l'ensemble de l'Algérie, 4 664 300 personnes nécessiteuses privées de tout moyen d'existence et qu'il convenait d'aider sans retard. Le Catholic Relief service prit à sa charge 1 787 500 personnes, le Comité chrétien de Service en Algérie 1 276 000, la Ligue 1 600 000.

A ces 1 600 000 personnes nécessiteuses réparties dans 8 départements, il s'agissait de fournir des secours d'urgence, sous forme de vivres, vêtements, couvertures, abris provisoires, soins sanitaires, tout en préparant leur réinstallation définitive.

Malgré la rigueur de ce dernier hiver et les complications de toute sorte qu'il en est résulté, — car le froid, le gel et la neige ne sont pas de nature à faciliter les déplacements! — la Ligue a pu réaliser le programme qu'elle avait mis sur pied conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; elle procéda aux distributions régulières de vivres, ainsi qu'à la remise des secours en nature fournis par une vingtaine de pays, dont la Suisse.

Au mois de janvier, notamment, 850 tentes du type familial durent être procurées d'urgence aux habitants de « gourbis ». Près de 400 000 trousseaux et de 300 000 couvertures ont pu en outre être délivrés et, à fin janvier, 388 « Gouttes de lait » fonctionnaient régulièrement, distribuant chaque jours à près de 240 000 enfants des rations supplémentaires de lait sucré et de pain, complétées deux fois par semaine de jus de fruits, de vitamines et de bonbons. Pendant la période la plus froide, les stations de lait ont également procédé à des distributions de soupe chaude et de bouillons de légumes.

Une trentaine de dispensaires, dont certains ambulants, desservis par des infirmières et infirmiers étrangers permettent d'assurer l'assistance sanitaire des enfants et des adultes.

Ceci pour les mesures d'urgence. Concernant en revanche l'aide à longue échéance que la Ligue entendait également apporter aux Algériens rapatriés ou regroupés, 26 ouvroirs ont pu déjà être installés, où jeunes filles et jeunes femmes apprennent à confectionner des vêtements simples, tandis que la reconstruction des villages a commencé dans le Département de Tlemcen. Il s'agit de maisons extrêmement modestes appelées « refuges provisoires », comportant une pièce de ¾ m² par famille. Plusieurs orphelinats récemment créés par le Gouvernement algérien ont également bénéficié de l'aide de la Croix-Rouge sous forme de la remise de lits, de vêtements, de vivres, de matériel scolaire et de soins médicaux.

Autre initiative intéressante, la formation de secouristes qui seront appelés à travailler dans les dispensaires du Croissant-Rouge algérien ou du Service de la Santé publique, lorsque les délégués de la Croix-Rouge auront cessé leur mission. Car la population algérienne ne sera pas abandonnée à son sort après le retrait de la Ligue. Celle-ci, dont la délégation comptait cet hiver une trentaine de collaborateurs en moyenne, laissera en poste, pour une durée provisoire de 4 mois, 4 à 5 délégués qui, sous la direction de M. Ed. Reinhard, travailleront en étroit contact avec les Autorités locales en vue d'assurer la réalisation des plans établis par le Croissant-Rouge algérien. Ce dernier, officiellement reconnu par le Gouvernement depuis le 11 janvier 1963, a créé de nombreux comités locaux dans tout le pays. Ce sont ces Comités dont certains ont d'ores et déjà pris une part active aux opérations de secours de la Ligue qui assumeront dorénavant la responsabilité des services sociaux, la poursuite des activités de secours d'urgence encore si nécessaires, ainsi que l'assistance à long terme des populations algériennes réinstallées.

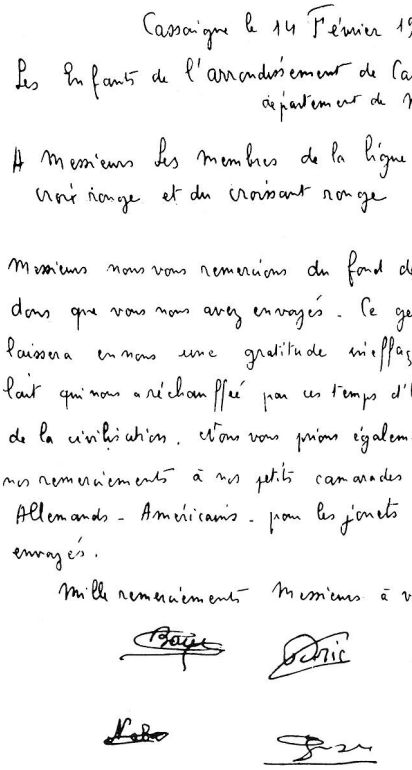

Cassaigne le 14 Février 1963

Les Enfants de l'arrondissement de Cassaigne
département de Mostaganem

A Messieurs les membres de la Ligue des Sociétés de la croix rouge et du croissant rouge Genève

Messieurs nous vous remercions du fond des cœur pour tous les dons que vous nous avez envoyés. Ce geste humain laissera en nous une gratitude ineffaçable. Cette goutte de lait qui nous a réchauffé par ces temps d'hiver est un symbole de la civilisation. Nous vous prions également de transmettre nos remerciements à nos petits camarades Suisses. Suédois. Allemands. Américains. pour les jouets qui nous ont été envoyés.

Mille remerciements Messieurs à vous et à votre pays.

L'ambulance offerte par la Croix-Rouge britannique fait halte au Village « Km 28 », près de la frontière tunisienne. Desservie par un infirmier anglais, ce dispensaire mobile sillonne une vaste région et permet de donner des soins à environ 850 personnes par semaine. Dans les 8 départements algériens dont elle a la charge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge entretient au total une trentaine de dispensaires fixes ou ambulants.

Dans le seul Département de Tlemcen, 10 « Gouttes de lait » ont pu être installées grâce aux contributions financières de la Croix-Rouge suisse. A fin janvier 1963, 388 stations de lait fonctionnaient en permanence, distribuant chacune plus de 6000 rations journalières de lait sucré, de pain et de soupe aux enfants dont bien souvent c'était là la seule nourriture.

Dans l'un des ouvroirs créés par la Ligue, de jeunes Algériennes procèdent au tri des vêtements offerts par diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge. A fin janvier 1963, 379 000 ensembles vestimentaires et 262 000 couvertures avaient pu être distribués aux populations algériennes nécessiteuses. La Suisse à elle seule a fourni 235 tonnes d'effets récoltés dans le cadre de la collecte nationale de l'automne dernier.